

EXAMEN MODULE

**« U62 - ASSURANCES DOMMAGES PARTICULIERS ET
PROFESSIONNELS »**

LUNDI 22 FEVRIER 2010

10H30 – 12H30

Durée 2 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

- I. Monsieur Froideur est propriétaire exploitant d'un hôtel restaurant situé dans une station de sports d'hiver.
Il emploie 10 salariés à plein temps et est titulaire d'un contrat multirisque hôtel dont les extraits sont annexés.
Monsieur Froideur vous pose les questions ci-après :
- 1- La fréquentation de son hôtel étant très dépendante du niveau d'enneigement, il doit parfois faire face à une fréquentation rendant l'hôtel peu rentable...
La garantie « perte d'exploitation » permet-elle de couvrir le manque à gagner ? Justifiez.
 - 2- Monsieur Froideur pense, par ailleurs, que la garantie « RC Exploitation » ne lui est pas utile puisqu'il n'a pas une activité industrielle... Que lui répondez-vous ?
 - 3- Il souhaite louer des skis et des chaussures aux vacanciers, Monsieur Froideur vous demande si sa responsabilité pourrait être mise en cause dans le cadre de cette activité et, si son contrat d'assurance couvrirait alors cette responsabilité.

4- Enfin, il vous demande si les personnes séjournant dans l'hôtel sont considérées comme des locataires et, présumées responsables sur les articles 1732 et suivants du CC pour les dommages qu'elles pourraient causer au bâtiment et au mobilier le garnissant.

II. Monsieur Froideur veut également faire le point sur ses contrats d'assurance relatifs à sa vie privée...

Il habite avec sa famille (son épouse et leurs deux enfants d'âge scolaire) dans un petit pavillon en location.

Les deux enfants pratiquent le judo et lui-même l'alpinisme, son épouse est membre d'une association qui la rémunère.

Il vous précise enfin que l'été est propice aux voyages à l'étranger pour son épouse et les enfants. Il a souscrit deux contrats d'assurance, un contrat « MRH » et un contrat « automobile », pour leur Renault espace, comportant les garanties « responsabilité civile » et « défense recours ».

1- Que lui conseillez-vous ?

2- L'ainé de ses enfants utilise souvent la caméra d'un ami. Celle-ci peut-elle être couverte par le contrat MRH ? Dans l'affirmative, au titre de quelle(s) garantie(s) ?